



Mâcon, le 16 janvier 2014

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### **Appel à projets « 70ème anniversaire de la résistance, des débarquements, de la libération de la France et de la victoire sur la nazisme »**

Outre la commémoration du Centenaire de la première guerre mondiale, 2014 est également l'année du 70ème anniversaire de la résistance, des débarquements, de la libération de la France et de la victoire sur le nazisme.

Dans le cadre des commémorations de ce 70ème anniversaire, les services de l'Etat sont engagés à soutenir la réalisation de projets par le biais d'une homologation, gage de reconnaissance de la qualité et du sérieux des actions proposées, afin de sélectionner les projets les plus intéressants.

Pour se faire, la commission départementale d'homologation a été installée le mercredi 15 janvier par Xavier CZERWINSKI, directeur de cabinet du préfet de Saône-et-Loire, et est composée du directeur de l'ONAC, d'un représentant de l'éducation nationale, de la directrice des archives départementales, du délégué militaire départemental, de « l'association nationale des anciens combattants de la résistance » (ANACR), de la « fondation de France libre et résistance », de « l'association combattants volontaires de la résistance 71 » et de la « fondation Maréchal de Lattre ».

Les porteurs de projet sollicitant une homologation devront s'attacher à inscrire l'opération envisagée parmi les thématiques retenues au plan national pour ce cycle mémoriel « 70ème anniversaire » : hommage aux disparus et aux survivants, rappel des valeurs qui ont été défendues, valorisation du maintien de la paix et des valeurs démocratiques par la construction européenne, promotion des territoires de mémoire, et hommage à l'action des alliés.

Seront également pris en compte les critères suivants :

- l'exactitude historique ;
- l'objectif pédagogique poursuivi ;
- l'impact de l'opération auprès des publics visés ;
- la dimension locale, nationale ou internationale ;
- l'intérêt pour le tourisme de mémoire.

Les actions projetées pourront être de nature très diverses et présenter un caractère temporaire (exposition, colloque, spectacle, manifestation, cérémonie, etc.) ou pérenne (monument, mémorial, centre d'interprétation, chemins de mémoire, publication, etc.).

Tous les dossiers devront être adressés au service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (**service départemental de l'ONACVG - Cité administrative - 24, boulevard Henri Dunant 71025 MACON CEDEX**) dès à présent et au plus tard, le 15 février 2014.

Pour plus d'information : <http://www.saone-et-loire.gouv.fr/70eme-anniversaire-de-la-seconde-a5952.html>



**Contact : Service de la Communication Interministérielle / 03 85 21 81 59 / 80 64 / 81 58**  
**[sophie.elouifaqi@saone-et-loire.gouv.fr](mailto:sophie.elouifaqi@saone-et-loire.gouv.fr)**  
**[regine.carre@saone-et-loire.gouv.fr](mailto:regine.carre@saone-et-loire.gouv.fr)**  
**[xavier.ferrand@saone-et-loire.gouv.fr](mailto:xavier.ferrand@saone-et-loire.gouv.fr)**